

BILAN D'ACTIVITE DE LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE PAR BP AURA EN 2022

2022, une année de bascule

L'année 2022 a été, je le crois, une année de bascule pour la transition énergétique. Il y a eu tout d'abord ces événements climatiques extrêmes (sécheresse, canicule, inondations, neige record et froid polaire aux États-Unis en décembre, ...) qui nous font toucher du doigt que le réchauffement climatique n'est pas qu'un concept mais bien une réalité, que nos enfants vivront de manière de plus en plus intense. Et puis, avec le déclenchement de la guerre en Ukraine le 24 février, il y eut, cette explosion des prix des matières premières (gaz et pétrole), annonciateur d'un monde où l'énergie abondante et bon marché était dorénavant derrière nous et d'une nécessité d'inventer un nouveau modèle énergétique et économique, plus sobre et moins carboné.

Une banque coopérative et régionale comme la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, née en 1899 à la Roche sur Foron, est un bon observateur des dynamiques à l'œuvre sur son territoire ; ainsi, nous avons pu constater comment la brutalité de la hausse de l'énergie avait durement impacté les acteurs économiques, notamment les PME et ETI de notre région. Notons déjà trois effets majeurs :

- Un effet mécanique, comptable, sur la rentabilité des entreprises avec des factures d'énergie qui viennent rogner leurs marges et pénaliser leur rentabilité,
- Une redistribution du jeu concurrentiel entre des entreprises qui avaient eu l'opportunité de renouveler leur contrat d'achat d'énergie avant la hausse et d'autres qui doivent la subir de plein fouet,
- Un renoncement à certaines capacités de développement ou l'abandon de contrats devenus déficitaires face à l'explosion, non anticipée, des prix de l'énergie.

Face à cette crise, la réactivité des entreprises a été une nouvelle fois remarquable. Certaines ont dû adapter en profondeur leur fonctionnement : par exemple ces entreprises électro-intensives obligées de travailler de nuit pour bénéficier du tarif heures creuses. Pratiquement toutes ces entreprises ont initié des plans d'investissement pour réduire leurs consommations ou auto-produire leur propre électricité.

Dans ce contexte, la capacité de la Banque de la Transition Énergétique à leur proposer des solutions complètes de transition énergétique, à la fois opérationnelles grâce à son écosystème d'entreprises partenaires locales, et financières grâce à la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a été un atout souvent déterminant.

La pertinence de notre mission d'origine, celle d'accompagner nos clients vers leur transition énergétique, s'en est trouvée validée et naturellement renforcée.

La Banque de la Transition Énergétique par BP Aura en 2022

Créée juridiquement en 2019 et lancée opérationnellement le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, la Banque de la Transition Énergétique (BTE) a pour objet d'accompagner les acteurs économiques du territoire vers leur transition énergétique en mobilisant une épargne locale soucieuse de participer à l'accélération de la transition énergétique. Pour y parvenir, elle a mis en place un système innovant fondé sur :

- La création d'un Comité Consultatif composé d'acteurs majeurs de la transition Énergétique en Auvergne Rhône Alpes,
- Une expertise bancaire sur les financements de transition énergétique,
- Un réseau d'entreprises partenaires choisies, capables d'apporter des solutions concrètes à nos clients.

Forte de ses deux années d'existence, la BTE a su répondre de manière opérationnelle à l'accélération des besoins de transition énergétique en 2022.

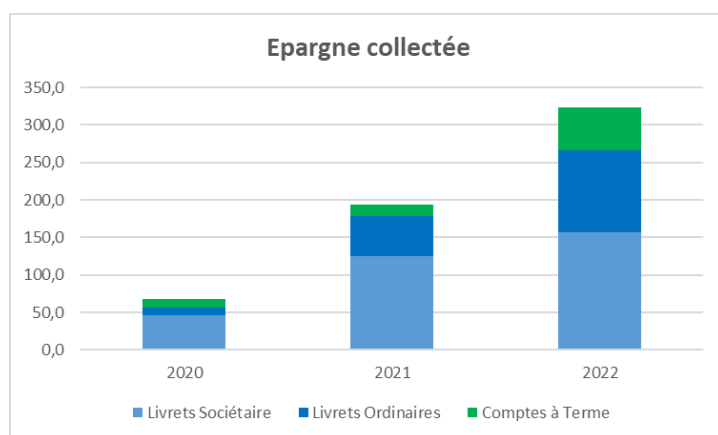
- **Le comité consultatif** s'est réuni quatre fois au cours de la période et a pu traiter de sujets stratégiques comme l'étude des scénarios ADEME, l'efficacité énergétique et la gestion technique des bâtiments (GTB) tertiaires, l'évolution du marché de l'énergie autour des PPA (*Power Purchase Agreement*), et la rénovation énergétique de l'habitat individuel. Les débats et échanges au sein du Comité consultatif sont des éléments essentiels à la BTE pour cerner les enjeux et leurs évolutions, afin d'en accélérer la dynamique et d'imaginer des solutions opérationnelles et financières adaptées. Le Comité consultatif s'est également enrichi en 2022 de CARA, pôle de compétitivité spécialisé dans les questions de mobilité.
- **L'expertise** est maintenant portée par dix collaborateurs à la BTE contre quatre lors du lancement en 2020. Leur rôle est d'accompagner les conseillers et chargés d'affaires de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes dans l'étude de leurs dossiers, de leur faire connaître la palette de service des entreprises partenaires et de les former aux spécificités du financement de la transition énergétique, énergies renouvelables en particulier. Courant 2022, tous les chargés d'affaires entreprises et agriculture ont ainsi été formés au financement du photovoltaïque, ainsi que les directeurs d'agence du réseau de détail. Enfin la BTE est intervenue en 2022 dans plus de 50 réunions sur le territoire afin de présenter et partager les enjeux de la transition énergétique, ses contraintes et ses opportunités pour les entreprises, ainsi que les réponses qu'elle pouvait y apporter.
- **Les partenariats** sont un élément essentiel de la BTE. La sélection d'entreprises partenaires peut être longue, mais elle garantit à nos clients des prestations et des services de qualité. La palette de partenariat est maintenant quasi complète tant sur le photovoltaïque, la rénovation énergétique pavillonnaire ou l'efficacité et la performance énergétique des entreprises. Elle s'est enrichie en 2022 d'un partenariat avec les entreprises Opéra Energie, courtier en énergie et Isowatt, installateur photovoltaïque. (*La liste des partenaires est disponible sur notre site.*)

Enfin, la pertinence du modèle BTE a été reconnue par quatre autres Banques Populaires : la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France, qui ont adhéré à la marque en 2022 et qui, avec des ambitions et des engagements partagés, déploieront en 2023 des dispositifs d'accompagnement de la transition énergétiques de leurs clients, sur des modèles comparables à ceux de la Banque de la Transition Energétique par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes.

Les principaux chiffres de la Banque de la Transition Energétique par BP Aura en 2022

L'un des engagements forts de la BTE est la traçabilité de l'épargne, c'est-à-dire le fléchage transparent de l'épargne collectée vers des projets de transition énergétique du territoire. Afin d'éviter toute ambiguïté, les projets éligibles au fléchage de l'épargne ont été précisément définis avec le Comité consultatif à travers une charte d'éligibilité (*disponible sur le site*), dès l'origine de la BTE.

L'épargne collectée par le Groupe BP Aura (BP Aura et sa filiale Banque de Savoie) a atteint le montant de 323 millions d'euros à fin décembre 2022 en progression de 67% sur la période. La part des livrets sociétaires (*réservés aux sociétaires de la Banque Populaire AURA*) reste prépondérante à 48%.



Epargne collectée (M€)	2020	2021	2022	variation
Livrets Sociétaire	45,6	125,0	156,7	+ 25%
Livrets Ordinaires	11,0	52,9	110,1	+ 108%
Comptes à Terme	10,7	15,8	56,7	+ 260%
Total	67,3	193,6	323,4	+ 67%

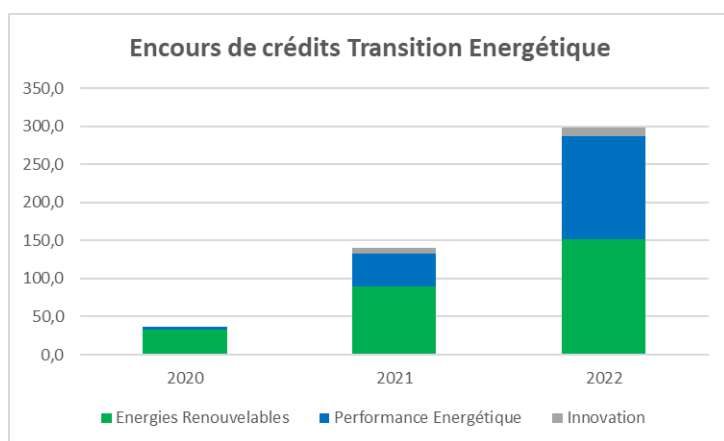
Les livrets ordinaires sont en forte progression de 108%, notamment grâce à une collecte dynamique de la part du réseau de la Banque de Savoie, de même que les comptes à terme, principalement souscrits par des entreprises soucieuses de donner du sens au placement de leur trésorerie. A noter également qu'à la suite de la hausse des taux, la rémunération

des livrets a été revalorisée au 1^{er} janvier 2023 (*à consulter sur les sites de BP Aura et de la Banque de Savoie*).

Cette collecte dynamique témoigne que le financement de la transition énergétique par la mobilisation de l'épargne d'acteurs économiques engagés à participer à la lutte contre le réchauffement climatique et à accompagner les entreprises dans leurs mutations, fonctionne. Nous sommes convaincus que c'est là une des clés pour résoudre le financement des milliards d'investissement nécessaires à la transformation en profondeur de notre économie ; à sa modeste échelle, la BTE en est, je le crois, une bonne illustration.

Les crédits accordés s'élèvent quant à eux à 298 millions d'euros, en hausse de 113 % sur la période. Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Uniquement aux crédits réalisés depuis la création de la BTE, donc depuis le 15 septembre 2020. En effet, l'objet de la BTE n'est pas de refinancer d'anciens projets financés antérieurement par BP Aura, mais uniquement des nouveaux projets, participant à la décarbonation du territoire. L'ambition de la BTE n'est pas de refinancer le passé, mais de financer le futur,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires de BP Aura et de sa filiale Banque de Savoie, éventuellement non encore édités ou débloqués,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques, crédits structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

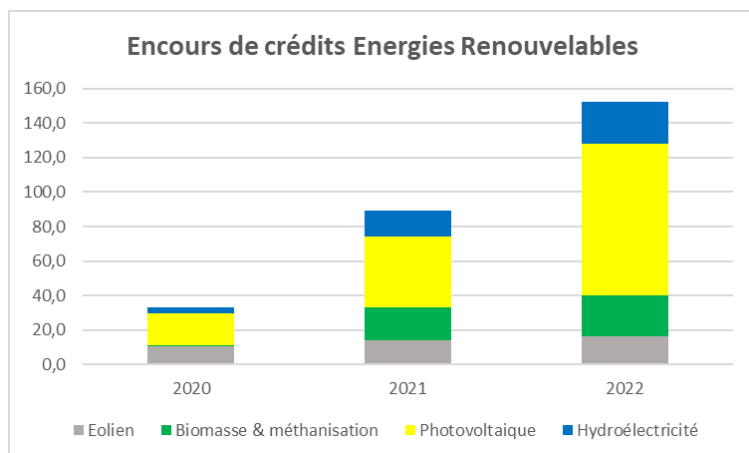


Crédits accordés (M€)	2020	2021	2022	variation
Energies Renouvelables	33,4	89,4	152,2	+ 70%
Performance Energétique	2,9	42,9	134,6	+ 214%
Innovation	0,0	7,4	11,1	+ 51%
Total	36,3	139,7	297,9	+ 113%

L'année 2022 est marquée par un fort rééquilibrage des prêts de performance énergétique, correspondant à des investissements destinés à réduire la consommation d'énergie. La hausse des prix de l'énergie a été incontestablement un accélérateur de ce type de projets en rendant leur retour sur investissement plus rapide, indépendamment de la réduction vertueuse de l'empreinte carbone qu'ils génèrent.

Parmi les crédits accordés, les crédits aux énergies renouvelables (ENR) représentent 51% du total pour un montant de 152 millions d'euros, en progression de 70% par rapport à 2021.

Si les filières hydro-électricité et méthanisation n'appellent pas de commentaires particuliers avec une progression régulière des encours mais un faible nombre de dossiers (3 dossiers BTE en 2022 sur chacune des deux filières), nous pouvons noter un quasi-arrêt



des projets éoliens terrestres en Auvergne Rhône Alpes (1 projet financé en 2022) et une dynamique très soutenue des projets solaires qui représentent maintenant 57% des projets ENR financés par la BTE contre 45% en 2021.

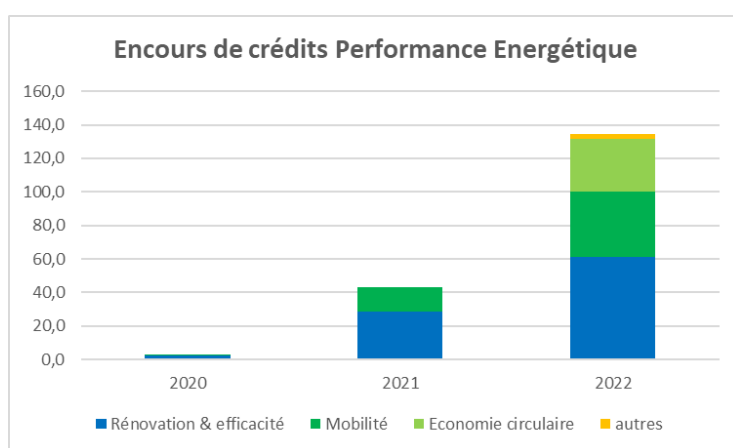
Cette très forte dynamique du solaire s'inscrit toutefois dans une mutation profonde de la nature des projets financés ; ainsi nous avons observé en 2022 :

- Une réduction du nombre de gros projets en appel d'offre, pénalisés par une hausse du coût de capex (acier pour les ombrières, panneaux, onduleurs, ...) et du coût de financement, qui impactent négativement leurs modèles économiques et nécessitent souvent plus de fonds propres pour être financés,
- Une augmentation très rapide du nombre de petits projets (entre 100 et 500 kWc) initiés en toiture ou ombrières par les entreprises, leur permettant d'autoproduire leur propre énergie à un prix de revient significativement inférieur aux prix proposés par les fournisseurs d'électricité et surtout affranchi des fluctuations des prix de marché.

Enfin, nous sommes très attentifs aux modifications réglementaires en cours sur le marché de l'énergie et sur l'application de la loi sur l'accélération des énergies renouvelables votée début 2023. La question des PPA (*Power Purchase Agreement*), c'est-à-dire la possibilité d'établir des contrats bilatéraux de vente directe d'électricité sans l'intermédiation des fournisseurs d'énergie constituera notamment, nous en sommes convaincus, une réelle source d'opportunités pour les mois et années à venir.

Les crédits accordés à des **projets de performance énergétique** représentent un encours de 134.6 millions d'euros, soit 45% du total des crédits accordés, en progression de 214%. La performance énergétique regroupe différents objets de prêts, mais tous liés à la réduction de la consommation d'énergie et de l'empreinte carbone associée.

Les prêts à la rénovation énergétique de l'habitat se sont fortement développés en 2022 à la suite, notamment, du déploiement de notre offre avec Cozynergy, partenaire spécialisé dans la rénovation globale de l'habitat pavillonnaire. Fin 2022, les financements concernés s'élèvent à 39.8 millions d'euros, dont 30.3 millions d'euros sous forme d'éco-PTZ.



Performance énergétique (M€)	2020	2021	2022	variation
Rénovation & efficacité	2,5	28,9	61,1	+ 111%
Mobilité	0,4	14,0	39,2	+ 179%
Economie circulaire	0,0	0,0	31,5	
autres	0,0	0,0	2,8	
Total	2,9	42,9	134,6	+ 214%

En revanche, peu d'avancées à noter sur la rénovation des copropriétés privées, pénalisées par une réglementation peu incitative, alors même que l'interdiction progressive de la location des appartements « passoires énergétiques » contraint les propriétaires bailleurs à améliorer la performance énergétique (DPE) de leurs biens, amélioration souvent inatteignable sans travaux au niveau de la copropriété.

Du côté des entreprises, nous commençons à voir émerger des projets de rénovation tertiaire, incités par l'obligation de réduction des consommations de 40% à horizon 2030 (*décret tertiaire*), ainsi que de nombreux projets de pilotage des consommations et de récupération d'énergie fatale liée au processus de production.

Les crédits à la mobilité décarbonée électrique ou hybride (*moins de 50g CO² au km*) progressent également à 39.2 millions d'euros, principalement sous forme de crédit-bail et de location longue durée, souvent incités par la mise en place progressive des Zones à Faibles Emissions (ZFE) dans les grandes agglomérations.

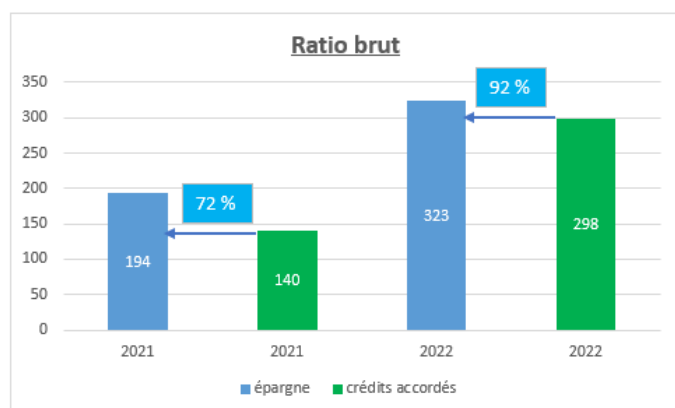
Enfin, les crédits relatifs à l'économie circulaire atteignent 31.5 millions d'euros, mais sont en réalité portés par un gros dossier accordé en 2022 pour la construction d'un centre de retraitement et de recyclage en Haute Savoie. Le développement de l'accompagnement de la filière du recyclage constitue un axe de développement prioritaire pour la BTE en 2023 ; à cet effet, la BTE a adhéré en 2022 à la Fédération Professionnelles des Entreprises du Recyclage (FEDEREC).

Pour terminer, les encours à l'innovation se sont accrus de 51% à 11.1 millions d'euros à fin décembre 2022. Rappelons que la BTE n'intervient, via la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, qu'en financement de dettes et n'intervient pas en fonds propres. Les entreprises innovantes accompagnées sont donc celles qui se situent dans un cycle d'innovation en phase finale, souvent après une levée de fonds réussie, un processus validé techniquement et déjà des premiers contrats commerciaux à honorer. Les projets financés en 2022 peuvent concerner des sujets très variés comme le captage et la purification du gaz de décharge, le rétrofit électrique ou hydrogène des véhicules ou l'alimentation animale à base de vers de farine.

Un certain nombre de projets accompagnés par la BTE sont à retrouver sur notre site, à partir de vignettes descriptives que nous postons régulièrement avec l'accord des porteurs de projets. Nous essayons de publier deux projets par mois, ce qui donne l'opportunité de découvrir la grande palette des crédits de transition énergétique accordés par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes à travers la BTE.

Cette transparence sur les projets accompagnés participe de cet engagement de **traçabilité de l'épargne collectée**, qui est l'un des engagements fondateurs de la BTE dès sa création. Sur un plan quantitatif, deux ratios permettent d'illustrer cet engagement :

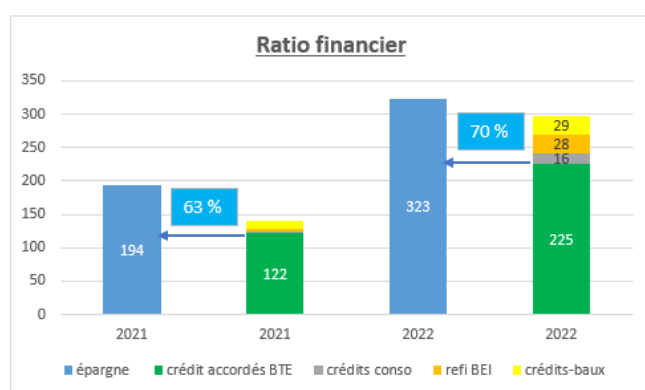
- Un ratio brut, qui compare les sommes d'épargne avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région. Ce ratio a le mérite de



montrer fidèlement la contribution de BP Aura au financement de la transition énergétique en Auvergne Rhône Alpes. Il ressort à 92% au niveau du Groupe BP Aura (*Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes + sa filiale Banque de Savoie*) contre 72% un an plus tôt, et témoigne des efforts réalisés

par les deux structures pour déployer une stratégie d'accompagnement des mutations énergétiques à l'œuvre sur leurs territoires.

- Un ratio financier, plus complexe, qui va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement. Parmi les autres sources de financement, notons :
 - Des ressources de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), obtenues en 2022 pour le financement d'énergies renouvelables ou certains crédits de transition énergétique des PME,
 - Le financement du crédit-bail et de la location longue durée essentiellement supporté par la filiale BPCE Lease,
 - Le financement des crédits à la consommation des particuliers, non affectés juridiquement aux projets financés, et que nous considérerons par prudence comme financés par BP Aura à partir d'autres ressources que celles de l'épargne BTE.



Le ratio financier montre une utilisation de l'épargne à 70% à fin 2022 contre 63% à fin 2021. Plus technique, ce ratio a toutefois le mérite de mieux montrer le montant de l'épargne disponible pour continuer à accompagner les projets de transition énergétique sur le

territoire. Nous le communiquerons désormais de manière systématique et transparente dans les reportings mensuels de la BTE.

En conclusion,

L'année 2022 aura été celle d'une amorce de conciliation de l'économique et de l'environnemental, celle où les investissements de transition énergétique parviennent à conjuguer baisse de l'empreinte carbone et baisse de la facture d'énergie. Dans ce contexte, la Banque de la Transition Énergétique par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes a su œuvrer efficacement pour accompagner les acteurs économiques de la région dans leurs projets de transition, en restant fidèle à ses quatre grands engagements de stratégie volontariste, de collecte d'une épargne dédiée, de traçabilité et d'approche partenariale.

C'est pour nous une grande fierté, que j'espère partagée avec tous nos épargnants et les collaborateurs de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, d'avoir ainsi pu contribuer à la décarbonation et à l'accélération de la transition énergétique de notre chère et belle région.

Pierre-Henri Grenier

PS : pour encore plus d'informations, vous pouvez consulter notre site : <https://banque-transitionenergetique.fr/>